

Bibliothèque de l'École des chartes

Normes de présentation des articles

Les auteurs sont priés de bien vouloir respecter les conventions ci-dessous, qui faciliteront beaucoup la préparation du volume. Les corrections sur épreuves seront limitées aux erreurs de composition.

L'article sera soumis à la rédaction sous la double forme suivante :

- un **fichier informatique** au format DOC/DOCX ou RTF.
- et un fichier **PDF** ou une **impression** sur papier, pour contrôle de la mise en page et de toute particularité typographique.

Les **subdivisions** du texte seront limitées de préférence à deux niveaux, trois au maximum. On s'abstiendra de toute mise en page enrichie par des niveaux de paragraphe (**styles**) multiples. Les **alinéas** sont marqués par un retrait de première ligne dans le format de paragraphe, non par l'emploi de tabulations.

L'article doit être accompagné d'un court **résumé** (1000 signes/150 mots).

L'auteur précisera, en tête d'article, les **données personnelles** suivantes :
fonction, établissement de rattachement, adresse (de préférence professionnelle),
adresse de courrier électronique.

— Caractères.

Ne pas utiliser l'italique, mais souligner les mots qui devront être en italique. [NB : dans les **notes**, les citations de passages en langue ancienne sont faites en romain entre guillemets].

Accentuer les majuscules, même dans les formes abrégées (É. Zola).

Utiliser les **guillemets** français « » ; à l'intérieur, le cas échéant, les guillemets anglais « ” ».

Mettre un **espace insécable** devant une ponctuation à deux éléments (: ; ? !) et dans les « guillemets » (mais non dans les parenthèses).

Ecrire les chiffres romains des **siècles** en petites capitales (XII^e siècle), **sauf** dans les titres cités en italiques, où on utilisera les grandes capitales (*XII^e siècle*).

Indiquer par des crochets carrés toute intervention de l'auteur dans un texte cité : [...], [sic].

— Références de sources manuscrites dans les notes :

Arch. nat., J 185^A, n° 67.

Arch. dép. Aube, 3 H 123, fol. 128-v [= 128 recto et verso].

Arch. mun. Béziers, AA 1, p. 7-10.

Bibl. nat. Fr., lat. 14555, fol. 56v-58 [= de 56 verso à 58 recto]

Grandes collections de mss. : lat., nouv. acq. lat., fr., nouv. acq. fr., Moreau, Picardie, Languedoc (Doat), Duchesne, P. O., Dossiers bleus etc.

Bibl. mun. Laon, ms. 678, col. 58a-58vb [= de 58 recto, colonne 1, à 58 verso, colonne 2].

Pour les grands dépôts étrangers, adopter des sigles reconnaissables (p. ex. Bibl. Vat.) ou préciser à la première occurrence le nom développé et le sigle ensuite adopté.

Ex. : Archivio di Stato di Mantova [désormais : ASMn].

— **Références bibliographiques :**

À la première occurrence, on cite le(s) prénom(s) développé(s) de l'auteur, et le cas échéant la collection et le numéro du volume (mais non l'éditeur commercial).

Si la référence est à nouveau citée aussitôt après, il suffit d'indiquer : *ibid.*, p. ...

Si la référence est à nouveau citée plus loin, on reprend seulement l'initiale du prénom, le nom, le début du titre suivi de trois points, et la pagination.

On n'emploie aucune abréviation pour les revues et collections (à l'exception de MGH, SS et de Patr. lat.).

Les mots « page » et « pages » s'abrègent par un seul « p. », « folio » et « folios » par « fol. ».

a) Livres :

Maurice Bordes, L'administration provinciale et municipale en France au XVIII^e siècle, Paris, 1972 (Publications de l'Institut d'histoire comparée de l'administration, 3), t. I, p. 17-58.

N. B. : les indications de tome ou volume d'un **livre** sont rendues par « t. » et chiffres **romains** ; les numéros au sein d'une **collection**, par un chiffre **arabe** seul.

(Citations suivantes :) M. Bordes, L'administration provinciale..., t. I, p. 139, n. 3.

b) Articles d'un périodique ou d'un volume collectif :

Écrire le titre entre guillemets, suivi de « dans ». Indiquer toujours à la première occurrence les **pages extrêmes**, quitte à se référer ensuite à un passage en particulier.

Jean Vezin, « Les reliures carolingiennes de cuir à décor estampé », dans Bibliothèque de l'École des chartes, t. 128, 1970, p. 81-113, à la p. 102.

N. B. : Les indications de tome ou volume d'un **périodique** sont rendues par « t. » et **chiffres arabes**.

(Citations suivantes :) J. Vezin, « Les reliures... », p. 110.

c) Éditions de sources :

Helgaud de Fleury, Vie de Robert le Pieux, éd. Robert-Henri Bautier et Gillette Labory, Paris, 1965 (Sources d'histoire médiévale, 1), p. 8-12.

(Citations suivantes :) Helgaud de Fleury, Vie de Robert..., p. 96 [si besoin, au cas où plusieurs éditions du même texte seraient concurremment citées, mentionner à nouveau l'éditeur, en réduisant le prénom à l'initiale].

— **Illustrations éventuelles :** consulter préalablement la rédaction.

(Révision : janvier 2011)